

BULLETIN D'INSCRIPTION



à renvoyer à : VOYAGES RESSOURCEMENT
Joël Bassous sophrologue
108 cours Jean Jaurès, 38000 Grenoble
tél. +33 (0)456 00 44 90
Vous recevrez une facture suite à votre inscription.

Nom du voyage	La vallée des gens heureux - Maroc	
Date choisie :	Du dimanche :	au samedi :

Merci de conserver une copie de ce document puis de le poster accompagné de votre règlement. Veuillez le signer en bas de page.

PARTICIPANTS :

PREMIER PARTICIPANT

Nom : Prénom :

email : téléphone :

DEUXIEME PARTICIPANT

Nom : Prénom :

email : téléphone :

ADRESSE POSTALE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins un chèque de 200 € par participant à l'ordre de Joël Bassous, sophrologue. Je réglerai le prix du circuit, soit 395 € par personne lors du voyage au Maroc. J'ai pris connaissance des conditions de vente page suivante et les accepte.

Date :

Signature :

.....

précédée de la mention « **lu et approuvé** »

BULLETIN D'INSCRIPTION

VOYAGES RESSOURCEMENT

Les conditions particulières de vente

Voyages Ressourcement définit ses conditions particulières de vente (CPV) en fonction des spécificités de ses prestations. Tout achat d'une prestation implique leur acceptation.

1.1. Inscription

Votre inscription est définitive à compter de la réception du bulletin d'inscription, complété, daté, signé et de l'encaissement de votre chèque. Le signataire du contrat engage sa responsabilité pour les personnes inscrites sur ce même dossier. Le signataire fait son affaire personnelle de la partie aérienne, vols aller et retour. Toutefois, nous pouvons vous conseiller dans vos démarches aériennes.

2.1. Formalités administratives et sanitaires

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que vous êtes en possession d'un passeport en cours de validité, valable 6 mois après la date de retour, pour les ressortissants français, belges ou suisses. Les personnes d'autres nationalités doivent s'informer et se renseigner, avant de s'inscrire et de réaliser leur voyage, sur les formalités administratives (visas) et sanitaires (vaccins) requises, notamment auprès des ambassades et consulats compétents.

3. Conditions et frais d'annulation

3.1 Annulation par le voyageur :

Le voyageur peut annuler sa participation à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais d'annulation suivants (sur le prix payé à la réservation) :

De 60 jours à plus de 31 jours avant le départ : 50 % de frais

De 30 jours à plus de 15 jours avant le départ : 75 % de frais

De 15 jours avant le départ à la date de départ : 100 % de frais

3.2 Modification ou annulation du fait de Voyages Ressourcement :

3.2.1. En cas de force majeure ou en raison d'un nombre de participants inférieur à quatre, Voyages Ressourcement peut annuler le voyage prévu. Elle informe le client de cette annulation au moins 21 jours avant la date de départ, et effectue le remboursement intégral du prix du voyage, sans pour autant être tenue à une quelconque compensation ou indemnité au profit du client.

3.2.2. En cas d'indisponibilité d'un animateur pour raison grave avant ou pendant le voyage, Voyages Ressourcement peut le remplacer sans pour autant verser un quelconque dédommagement aux personnes inscrites à ce voyage.

=====

Nos conseils pour les assurances :

La plupart de vos cartes bancaires internationales (MasterCard et Visa) vous assurent des prestations d'assistance pour répondre aux situations d'urgence à l'étranger et d'une assurance accidents de voyage. Ces prestations couvrent le titulaire lors de ses déplacements et sa famille si elle l'accompagne. Attention car ces cartes bancaires ont certaines limites et il faut respecter certains critères pour que les garanties jouent pleinement. En premier lieu, sachez que pour bénéficier des garanties d'assurance vous devez absolument avoir réglé votre voyage par carte bancaire.

Par contre, pour bénéficier des garanties d'assistance, la simple possession d'une carte en cours de validité suffit mais il est indispensable de prendre contact avec l'assistance avant d'engager des dépenses. Ensuite, vous devez savoir que les cartes d'entrée de gamme ne couvrent pas un certain nombre de choses comme par exemple l'annulation du voyage, le remboursement de bagages volés, perdus ou détériorés, etc. Pensez à vérifier votre contrat.

Si votre carte bancaire ne le prévoit pas, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation proposé par votre compagnie aérienne. Le ou les billets d'avion constituent tout de même un investissement relativement élevé. Assurance carte bancaire et assurance annulation vol constituent donc le minimum.